

Entrée en vigueur – Règlement 2025-643-10

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2025-643-10 intitulé : « Règlement modifiant à nouveau le règlement numéro 2005-643 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Lachute afin de prévoir les nouvelles cotisations salariales et patronales à la caisse de retraite des employés cols bleus et autres modifications ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 5 août 2025
(G-2025.14)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière